

l'ONU, telles que celles de la Commission des droits de l'homme, d'organes conventionnels de défense des droits de l'homme et de la Commission du développement durable.

232. Le Groupe de travail s'est félicité de la couverture étendue assurée à sa onzième session par le Groupe de la presse du Département de l'information; il a exprimé sa vive gratitude à sa directrice, Mme T. Gastaud, pour son engagement personnel et a demandé que la pleine couverture de ses délibérations soit maintenue. Le Groupe de travail a une nouvelle fois instamment demandé au Département de l'information de n'épargner aucun effort pour mettre en place un programme plus systématique de traduction et de publication en langues autochtones des instruments relatifs aux droits de l'homme, notamment de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones. Le Groupe de travail est profondément attaché au principe selon lequel les peuples autochtones ont le droit d'apprendre et d'enseigner leurs droits dans leurs propres langues.

233. Le Groupe de travail a lancé un appel au Secrétaire général pour qu'il lui assigne un plus grand nombre de fonctionnaires de la catégorie des administrateurs pour l'aider dans sa tâche, et il recommande l'établissement d'un service distinct pour les peuples autochtones, doté de ressources appropriées et de personnel autochtone, pour assurer une liaison continue entre les peuples autochtones à travers le monde et tous les programmes et institutions compétents des Nations Unies. Le Groupe de travail a par ailleurs recommandé que l'Ambassadrice itinérante pour l'Année internationale, Mme Rigoberta Menchú Tum, soit affectée à ce nouveau service, si elle le souhaitait, en tant que représentante permanente du Secrétaire général et investie d'un mandat et d'un rôle renforcés.

234. Le Groupe de travail a exprimé sa vive gratitude aux trois experts associés, Mme Helen McLaughlin, Mme Anne-Mai W. Teigmo et M. Hjalmar Dahl.

235. Le Groupe de travail a décidé d'examiner, en tant que points distincts de l'ordre du jour de sa douzième session, les questions ci-après : "Activités normatives", "Examen des faits nouveaux concernant la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales des peuples autochtones", "Traités et accords avec les peuples autochtones", "Biens culturels et propriété intellectuelle des peuples autochtones", "Décennie internationale des peuples autochtones du monde" et "Les activités opérationnelles des Nations Unies et les peuples autochtones".

236. Le Groupe de travail a une nouvelle fois demandé la préparation d'ordres du jour annotés pour ses futures sessions.

237. Le Groupe de travail a recommandé que le rôle futur du Groupe de travail soit examiné à sa douzième session et a demandé à l'un de ses membres, M. Alfonso Martínez, de mettre à jour et de compléter la note pertinente (E/CN.4/Sub.2/AC.4/1993/8) préparée par l'actuel Président-Rapporteur, qui faute de temps n'a pas été examinée à fond lors de la onzième session du Groupe de travail.